

# Médecins : un nouveau rapport de la Cour des comptes



© 2017 Les Echos Publishing

Selon la Cour des comptes, la France présente un rapport taux de dépenses de santé / PIB parmi les plus élevés au monde (11,1 % en 2014). Des économies peuvent être trouvées dans la recomposition de l'offre, à la fois des hôpitaux et de la médecine de ville. Par exemple, en généralisant les normes d'équipement, de personnel ou d'activité dans les disciplines qui en sont dépourvues (notamment en médecine et une partie de l'activité chirurgicale), ou en instituant une procédure de conventionnement sélectif dans les zones surdotées en médecine de ville.

Selon le rapport, des gains peuvent également être réalisés en améliorant la pertinence et l'efficacité des prises en charge, notamment en accélérant encore le développement de la chirurgie ambulatoire en substitution de la chirurgie conventionnelle. Ou encore en prenant en charge la rémunération des affections de longue durée via un forfait global pour les professionnels plutôt que via un paiement à l'acte.

Enfin, la Cour des comptes préconise de mieux maîtriser les dépenses à fort enjeu, comme la prescription des médicaments génériques, dont la part de marché en France reste nettement plus faible que chez nos voisins, ou celle des arrêts maladie dont la régulation devra être plus ferme...

Pour consulter le rapport : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

© 2017 Les Echos Publishing